

Modification législative—Loi

● (1240)

Ce rapport s'efforçait surtout de dissiper le mythe selon lequel une personne qui a une infirmité ou un handicap souffre d'une maladie. Ces personnes ne sont pas malades; elles sont simplement infirmes, mais c'est tout ce qui les distingue des autres gens. Toutefois, dans ce document, le ministère de la Justice les considère comme des malades. Je trouve cette attitude choquante, et elle dénote une mentalité qui existe malheureusement non seulement au sein du gouvernement, mais aussi dans la population. Nous devons dissiper ce mythe pour éliminer la discrimination collective dont sont victimes les personnes infirmes.

J'aurais souhaité que le ministre de la Justice reconnaisse qu'il faut nécessairement que l'État dépense de l'argent pour faire appliquer les droits garantis par la Charte. Les associations d'invalides n'ont pas les moyens financiers de demander aux tribunaux de déterminer une fois pour toutes quels sont leurs droits. Elles ont donc besoin de capitaux à cette fin, chose que le parti conservateur semble avoir reconnu pendant la dernière campagne électorale. A cette occasion, la Coalition des organisations provinciales des personnes handicapées a remis un questionnaire à tous les candidats de chaque parti. Il y a quelques semaines, la coalition a remis la réponse à ces questionnaires à tous les députés.

Quand ils étaient dans l'opposition officielle, les ministériels demandaient au gouvernement s'il accepterait d'accorder une aide financière aux organismes et aux particuliers qui voulaient défendre leur cause devant les tribunaux. Les conservateurs ont promis qu'ils le feraient eux, mais seulement en faveur d'organismes qui défendent des points de vue que le gouvernement juge d'importance nationale.

Ces organismes ne défendent pas nécessairement les vues de chaque invalide. Si le gouvernement compte toujours verser une aide financière aux associations d'invalides, il devrait aussi songer à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport *Obstacles*. Les invalides sont tout à fait capables de s'occuper de leur propres intérêts.

Pourquoi le gouvernement n'envisage-t-il pas de mettre des fonds à la disposition de la Coalition des organisations provinciales des personnes handicapées et d'autres organismes d'auto-assistance pour les aider à promouvoir la cause des invalides? Nous avons formulé cette recommandation dans le rapport *Obstacles*. Ce comité, qui était composé de députés de tous les partis, a étudié la question en toute impartialité et j'espère que mes propos d'aujourd'hui ne seront pas interprétés comme s'ils étaient empreints de sectarisme, car ce n'est pas mon intention. Je suis convaincu que cette question, avant tout, n'a rien à voir avec le sectarisme et que tous les députés de la Chambre peuvent l'approuver.

Je n'interviens pas pour déclarer que NPD est le seul parti valable et que je suis le seul à me préoccuper des invalides, car je sais que ce n'est pas le cas. Par exemple, je sais que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a manifesté un vif intérêt pour la partie du rapport du comité qui traite des infirmités dont souffrent les autochtones.

Leurs difficultés sont tout à fait différentes de celles auxquelles se heurtent les invalides dans les régions urbaines. Dans les localités septentrionales, par exemple, il est extrêmement difficile de se déplacer en fauteuil roulant faute de routes. Les frais de transport font gonfler le prix d'achat ou de réparation des fauteuils roulants dans le Nord du Canada et comme les handicapés sont au bas de l'échelle des revenus, il leur est pratiquement impossible de se procurer de tels appareils qui leur donneraient une certaine mobilité. Je sais bien que le ministre est au courant des problèmes que cette situation représente pour les autochtones et qu'il voudrait les régler.

Le document de travail sur les problèmes d'égalité dans la législation fédérale avance certaines hypothèses malheureuses. C'est beaucoup s'avancer que de prétendre que les handicapés ne peuvent pas servir dans les Forces armées canadiennes. Je comprends mal qu'une personne en fauteuil roulant ne puisse pas être employée dans le domaine des communications. Il va de soi qu'on ne l'enverrait pas en première ligne dans un bataillon d'infanterie, mais il faut cesser de croire que les handicapés ne peuvent rien faire. Il vaudrait mieux trouver des moyens de les aider à s'adapter à certains métiers au lieu de leur susciter toutes sortes d'obstacles sous prétexte que leur handicap les empêche d'occuper certaines catégories d'emploi. Je voudrais que le ministère de la Justice révise sa politique en élaborant des mesures propres à aider les handicapés.

Pour ce qui est de l'immigration, nous avons entendu bien des témoignages au comité des handicapés. Il a été question notamment de la réunification des familles. Notre gouvernement pourrait donner l'exemple aux autres pays en leur demandant s'ils trouvent juste qu'on ne réunisse pas les membres d'une même famille sous prétexte qu'un enfant qu'elle a dû laisser dans son pays d'origine était déficient mental. Je trouve que c'est le comble de l'injustice. On prétend que ces déficients mentaux, qu'on appelle arriérés mentaux généralement, seraient un fardeau pour l'État à cause des soins qu'il faut leur donner. C'est l'argument que l'on avance. Cela contribue à perpétuer le mythe que les handicapés mentaux sont des malades mentaux. Ce n'est pas le cas.

● (1250)

Un jeune handicapé mental a comparu devant le comité à Vancouver. Il a fait savoir qu'il était profondément ulcéré de devoir être représenté par l'Association canadienne pour les déficients mentaux. En fait, il avait rédigé son exposé lui-même; c'est l'un des meilleurs qu'ait reçus le comité. Un membre de ce comité a demandé: «Puisque vous n'aimez pas que l'on vous appelle arriéré mental, comment voudriez-vous être appelé?» L'enfant a répondu: «Même si mon quotient intellectuel n'est que de 60, je ne suis pas idiot. Les députés sont peut-être idiots, mais pas moi». La personne qui avait posé la question méritait cette réponse.

Au début des audiences du comité, nous avons du mal à comprendre les difficultés de ces gens. Mais, à la fin, nous avons certainement une bien meilleure compréhension de ce qu'est la vie d'un handicapé dans notre société. Lorsqu'on n'est pas touché personnellement, on ne peut pas comprendre parfaitement certaines des difficultés des handicapés.